

République Française
Département de la Vienne
Commune de la Roche-Posay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil du mercredi 13 novembre 2019
Délibération n° 20191110

L'an 2019, le 13 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de la Roche-Posay s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale MOREAU, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mme Pascale MOREAU, Maire, M. Yannick TARTARIN, Mme Patricia HYLINSKI, M. François BROUILLARD, M. Michel BAUDOIN, M. John BOUDOUIN, M. Bertrand CUSSAGUET, Mme Stéphanie SALAIS, Madame Denis DEBAIN, M. Guy DESARD, Mme Marie-Noëlle DISTEL, Mme Monique LOURIOUX, Mme Nathalie RENAUD, Monsieur Jean-Louis OLIVIER, M. Jacques TANGUY,

Absents ayant donné pouvoir : Madame Gaëlle DANTON à M. Yannick TARTARIN,

Absent : Mme Corinne PORCHERON, Monsieur Richard MERIOT.

Secrétaire élu(e) : M. Jacques TANGUY

Personnes invitées :

Mme Aurélie BRIDIER, Directrice Générale des Services, Mme Brigitte GIREAULT, assistante de direction

Nombre de Conseillers			Vote :		
En exercice : 18	Présents : 15	Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – MODIFICATION DU
REGLEMENT ECRIT EN COURS - DELIBERATION DE PRINCIPE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 9 septembre 2016 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;

VU la délibération n° 20190308 du 28 mars 2019 portant sur l'arrêt projet du Plan Local d'Urbanisme ;

VU l'enquête publique qui s'est tenue du 19/08/2019 au 27/09/2019 relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur le territoire de la commune de La Roche-Posay ;

CONSIDERANT l'avis favorable du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur émettant, toutefois, une réserve sur la confirmation de la modération des consommations de terres agricoles et naturelles,

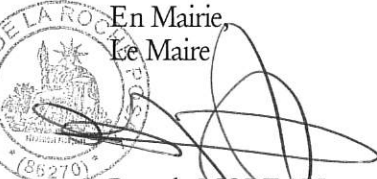
CONSIDERANT la proposition du Commissaire Enquêteur de déplacer le projet hôtelier envisagé dans la zone 1 AUEh « des Chaumettes » au sud-ouest du rond-point, et de modifier le règlement de la zone UE en conséquence.

OUI l'exposé de Madame le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des votants : 13 POUR – 2 CONTRE – 1 ABSTENTION

- **VALIDE** la modification du règlement écrit,
- **AFFIRME** la volonté de déplacer le projet hôtelier dans la Zone Artisanale,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme

Certifiée exécutoire
par le Maire de La Roche-Posay
Publié en Mairie, le

En Mairie,
Le Maire

Pascale MOREAU